



NOTE de RENTRÉE Maternelle 2019

LES NUMEROS UTILES

École : 03 88 08 70 31

LES ENSEIGNANTES

Christelle LAUBER PS-MS
Simone NAEGEL MS-GS
Stéphanie BRAUN GS-CP, Direction (déchargée le lundi)
Christiane MESSE CE1-CE2
Katia LEROY CE2-CM1
Anne-Hélène TRAPP CM1-CM2
Claire HERR-SADERI, lundi en GS-CP, mardi en CM1-CM2

FICHE DE RENSEIGNEMENTS SÉCURITÉ

Retour des fiches de renseignements impérativement le lundi 9 septembre 2019

Veuillez compléter ou corriger la fiche de renseignements, puis la retourner à l'enseignante.

COOPERATIVE SCOLAIRE



La cotisation volontaire à la coopérative scolaire s'élève à **25 €** pour un enfant de maternelle, **22 €** pour les familles dont 3 enfants sont scolarisés dans notre école.

Paiement à l'enseignante de la classe par chèque à l'ordre de la « Coopérative Scolaire ».

ASSURANCE

Une **attestation d'assurance** est à fournir au plus tôt.

Nous attirons votre attention sur l'obligation d'une assurance « responsabilité civile » qui couvre votre enfant pour les



« dommages » qu'il pourrait causer à des biens matériels ou à autrui et une « garantie dommages corporels », « individuelle accident » qui couvre les accidents subis sans tiers.

DATES DES VACANCES

Rentrée	Lundi 2 septembre 2019
Toussaint	Samedi 19 octobre 2019 Reprise : Lundi 4 novembre 2019
Noël	Samedi 21 décembre 2019 Reprise : Lundi 6 janvier 2020
Hiver	Samedi 15 février 2020 Reprise : Lundi 2 mars 2020
Printemps	Samedi 11 avril 2020 Reprise : Lundi 27 avril 2020
Vacances d'été	Samedi 4 juillet 2020

Pont de l'Ascension 2020 : le jeudi de l'Ascension est férié et le vendredi 22 mai n'est pas travaillé.

LES HORAIRES SCOLAIRES

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
> 8h15 – 11h30 et 13h30-16h15



Ouverture du portail : l'accueil est assuré à partir de 8h05 et 13h20.

Le matin, les élèves sont accueillis dans les salles de classe. Ce temps d'accueil est prolongé jusqu'à 8h30, horaire de fermeture de l'accès à la maternelle.

L'après-midi, si la météo le permet, les élèves sont accueillis dans la cour de 13h20 à 13h30.

SORTIES – SÉCURITÉ

À la sortie des classes du matin et de l'après-midi, les élèves de maternelle seront récupérés à la porte de leur classe par les personnes autorisées.

- ↳ par le périscolaire **auquel l'élève est inscrit** ou les restaurateurs du « Tilleul »;
- ↳ par un **dispositif d'accompagnement scolaire (APC) proposé par l'école.**

Pour des raisons de sécurité, les poussettes sont interdites dans le bâtiment.

RÉUNION D'INFORMATIONS

Afin de vous rencontrer, de vous permettre de comprendre l'organisation de l'école et de découvrir l'organisation de la classe, chaque enseignante vous conviera à une réunion de rentrée.

Les modalités d'organisation de cette réunion seront communiquées par affichage.

COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

-les notes d'informations transmises de main à main à lire et signer. Un talon réponse sera le plus souvent proposé.

-le panneau d'affichage au portail de l'entrée.

-les portes d'accès au bâtiment et les portes des salles de classe.

ABSENCE

Il s'agit d'assurer la sécurité des élèves en vérifiant que tous les enfants partis de leur domicile soient bien arrivés à l'école.

-Si l'absence est prévisible, prévenir l'enseignante le plus tôt possible de vive voix ou par un mot écrit dans le cahier de liaison.

-Si l'absence n'est pas prévisible, appeler l'école de préférence **avant 8 H** pour informer les enseignantes de la durée et du motif de l'absence de votre enfant.

Téléphone / répondeur :

03 88 08 70 31

RETARD

Si votre enfant devait arriver à l'école après le début de la classe, vous devrez avertir l'école afin d'organiser l'ouverture des portes.

Le retard doit rester très exceptionnel.

SORTIE EXCEPTIONNELLE

Si pour un motif exceptionnel (rdv médical...), votre enfant devait quitter l'école pendant le temps scolaire, pensez à en informer l'enseignante et complétez un billet de sortie exceptionnelle.

Votre enfant devra impérativement être cherché par un adulte.

ELECTIONS

Les élections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'école se tiendront **le vendredi 11 octobre**. (*possibilité de voter par correspondance*)

Les membres de ce conseil (un titulaire et un suppléant pour chaque classe) sont élus pour la durée de l'année scolaire et s'engagent à assister aux trois conseils d'école annuels. Là, avec les enseignantes et un représentant de la municipalité, sont évoqués et discutés tous les points relatifs au fonctionnement de l'école.

Les parents candidats devront se constituer en liste (de 2 à 12 candidats) à déposer à la directrice **vendredi 20 septembre au plus tard.**

ANNIVERSAIRE

Si votre enfant souhaite fêter son anniversaire à l'école, avec ses camarades, c'est possible !

Pour des raisons de sécurité alimentaire (conservation au froid), mais aussi pour des questions pratiques (ni assiettes, ni cuillères), nous vous remercions de privilégier les « gâteaux secs » sans crème.